Étudiant(e) à la rentrée 2023 ?





VOUS POURRIEZ BÉNÉFICIER D'UNE AIDE FINANCIÈRE!

Informations détaillées au dos!



MODALITÉS



1. VOUS REMPLISSEZ LES CONDITIONS SUIVANTES :

- > Vous poursuivez des études après le baccalauréat,
- > Vous avez moins de 25 ans au 1er septembre 2023,
- > Vous résidez sur le territoire de la 3CMA depuis plus de 2 ans (avant le 1^{er} janvier 2021).

Communes de la 3CMA:

Albiez-le-Jeune, Albiez-Montrond, Fontcouverte-La Toussuire, Jarrier, La Tour-en-Maurienne, Montricher-Albanne, Montvernier, Saint-Jean d'Arves, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Julien-Montdenis, Saint-Pancrace, Saint-Sorlin d'Arves, Villarembert-Le Corbier, Villargondran.

2. TÉLÉCHARGEZ VOTRE DOSSIER

> Sur www.coeurdemaurienne-arvan.com, rubrique "Actualités" ou récupérez le au Service Jeunesse à partir du 26 juin 2023

3. DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER:

- > Avant le 3 novembre 2023 par l'étudiant(e)
- > À la Structure Information Jeunesse / Espace Jeunes 383 Avenue du Mont Cenis, 73300 Saint-Jean-de-Maurienne

CONTACT

Mme FISSEUX: Tel. 06 46 79 12 74 / pij@cias-3cma73.com

